



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 18739

Texte de la question

M. Bernard Accoyer demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur quel fondement scientifique la sécurité sociale se base pour cesser de rembourser un appareillage prothétique bilatéral aux enfants atteints de surdit e  g es de plus de seize ans. Cette d efillance constitue une entrave financi re suppl ementaire   la r education et   l'int egration des sourds dans la soci t e et, de ce fait, est contraire   l'esprit de la loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicap ees.

Donn ees cl es

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la R epublique

Type de question : Question  crite

Num ero de la question : 18739

Rubrique : Assurance maladie maternit e : prestations

Minist ere interrog e : emploi et solidarit e

Minist ere attributaire : affaires sociales, travail et solidarit e

Date(s) cl e(s)

Question publi ee le : 7 septembre 1998, page 4869